

Rappel de certains règlements des Éclaireurs

Demande de réévaluation

Aucune demande de réévaluation ne sera permise au premier reclassement des joueurs. Une seule demande de réévaluation par joueur sera permise.

Port du casque protecteur

Conformément au règlement de Hockey Québec, toutes les personnes présentes sur la glace **devront avoir un casque attaché**.

Le non-respect de ce règlement entraînera le retrait de l'ensemble des pratiques de l'équipe pour une période d'une semaine par personne qui ne porte pas le casque protecteur. Aucun avis ne sera envoyé aux personnes fautives et aucune exception ne sera accordée à ce règlement.

Toutes les personnes présentes sur la glace sont soumises à cette règle. L'entraîneur ou une personne qu'il désigne, est responsable de l'application de ce règlement.

Port de la couleur rouge

Nous recommandons fortement aux joueurs de s'équiper en rouge pour en faire notre marque de commerce. L'utilisation d'une culotte rouge (ou l'utilisation de la gaine des Éclaireurs) et d'un casque rouge sont obligatoire pour s'aligner avec une équipe BB-CC de notre organisation. Les gardiens sont exclus de cette exigence.

Nom sur les gilets des Éclaireurs

Il n'est plus permis d'ajouter le nom du joueur sur les gilets. Seules les lettres A pour assistant et C pour capitaine seront permises.

Remboursement des frais de tournois

Les équipes doivent rembourser les frais de tournois avant le 15 décembre.

Le non-respect de ce règlement entraînera le retrait de l'ensemble des pratiques de l'équipe jusqu'à ce que le paiement complet soit effectué aux Éclaireurs.